

Les engagements des éleveuses et éleveurs de brebis laitières

Je soussigné(e)

Eleveur/se de brebis laitières à

.....

Déclare m'engager à

- ❖ Appliquer les règles du Guide des Bonnes Pratiques Ovines ;
- ❖ Nourrir le troupeau autant que possible avec une alimentation produite sur l'exploitation ;
- ❖ Ce que le pâturage fasse partie de l'alimentation des brebis ;
- ❖ Contribuer à la préservation de l'environnement par le maintien de la biodiversité et l'entretien des espaces ;
- ❖ Donner quotidiennement aux brebis une alimentation adaptée, en quantité suffisante et de qualité, ainsi qu'accès à de l'eau propre à volonté ;
- ❖ Faire bénéficier aux brebis d'un logement adapté, correctement entretenu et de soins appropriés pour respecter leur santé ;
- ❖ Garantir une période de non-traitement annuelle à chaque brebis pour son bien-être ;
- ❖ Ce que les brebis élèvent leurs agneaux par tétées au pis. Un recours à la louve est limité à certains cas particuliers ;
- ❖ Apporter les soins appropriés aux agneaux de leur naissance jusqu'à leur départ de l'exploitation (pour les agnelles de renouvellement et les agneaux sevrés, le sevrage intervient dès lors que l'agneau est capable de ruminer) ;
- ❖ Tondre annuellement les brebis et vérifier périodiquement l'état des onglons.

Engagement pris le

